

ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 279 □ Avril 2016



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)
Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 - Email : snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0417 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé- Prix 2 €

Editorial

Le SNUipp,
un syndicat majoritaire singulier
porteur d'un syndicalisme de transformation sociale,
unitaire et démocratique.

Ancrage dans la profession, souci d'être au plus près des
syndiqués et de l'ensemble de la profession,
attachement au pluralisme, recherche de positions de synthèse,
respect des minorités constituent les valeurs
et les principes fondamentaux
qui animent la vie de notre organisation.

La particularité du SNUipp est d'avoir construit,
dès sa création en 1992, un véritable projet de transformation
de l'école pour permettre la réussite de tous les élèves.

Promouvoir l'école publique laïque, au sein de la FSU,
passe par une réflexion en profondeur sur notre système
afin de faire des propositions pour l'améliorer du point de vue
des conditions d'enseignement, des moyens, des méthodes,
des programmes...

Par ailleurs, le SNUipp travaille à l'unité syndicale et,
de façon générale, à la construction d'une société plus tolé-
rante, plus juste, plus solidaire et plus pacifique.

Le SNUipp-FSU Lozère appelle les personnels des
écoles à se syndiquer et à participer à l'action syndicale.

**Le Syndicat est notre outil.
Ensemble rendons-le encore plus fort.**

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 14 avril 2016

**Manifestation
contre le projet de
loi Travail
28 avril 2016**

**Congrès
départemental
2 et 3 mai 2016
À MENDE**

SOMMAIRE

- Éditorial
- Agir Ensemble : AESH et AVS, campagne CUI et AESH, Loi Travail, Revalorisation salariale
- Administratif : Maternelle, Mobilité, CAPD
- Agir Ensemble : bulletin de syndicalisation
- Supplément spécial congrès

p. 1
p. 2
p. 3
p. 4

Agir ensemble

AESH et AVS en sorties scolaires

Une note interne du ministère datée du 2 février interdit l'accompagnement des élèves en situation de handicap par des **AVS en contrat CUI, pour les sorties scolaires avec nuitées**, invoquant l'absence de dispositions spécifiques pour le travail de nuit et les garanties applicables à ces salariés. Dans le premier degré, une grosse majorité des personnels accompagnant les élèves en situation de handicap est sous statut de CUI-CAE. Leur présence est souvent requise pour permettre la participation de ces élèves aux sorties scolaires avec nuitées, qui demandent un investissement conséquent de toute la communauté éducative, et ce plusieurs mois à l'avance. Dans certains départements, des projets sont ou sont en passe d'être annulés du fait de ces nouvelles dispositions.

A l'initiative du SNUipp, les associations du handicap, les deux

fédérations de parents d'élèves et trois des principales organisations syndicales des enseignants du premier degré ont interpellé ensemble la ministre de l'Education Nationale et la secrétaire d'état chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion pour que les ces élèves ne soient pas privés de ces moments de classe particuliers.



Campagne CUI et AESH

« Tout ce qui ne va pas, tout ce que nous voulons »

Le 11 avril dernier, quelques 35 PE, AESH, AVS et AADE se sont retrouvés espace Jean Jaurès à l'occasion d'un stage organisé par le SNUipp-FSU 48 « Ensemble pour une scolarité et une inclusion réussies ».

Cette journée a été riche en échange sur l'école inclusive, les missions et rôles de chacun, les conditions d'un accompagnement optimal et d'un travail en équipe mais aussi les droits et conditions de travail des personnels non enseignants.

Une journée trop courte pour un si vaste sujet, à reconduire très rapidement.

Mais dès aujourd'hui, le SNUipp-FSU engage une campagne nationale avec les personnels précaires CUI-AVS, CUI-AADE et AESH.

Il s'agit d'établir, dans chaque département et académie, des cahiers de « doléances » et d'exigences, élaborés avec les personnels, pour lister l'ensemble des problématiques et dysfonctionnements rencontrés.

Ils permettront d'étayer nos exigences d'emploi statutaire et pérenne pour les AVS, de formation et de création d'un nouveau métier pour la mission d'aide administrative à la direction d'école.

Temps partiel imposé, durée de contrat limitée en CUI, non prise en charge des frais en cas de déplacement entre deux écoles, absence ou semblant de formation professionnelle pour les emplois aidés, obligation de récupération des heures non effectuées pendant les vacances, modulation imposée en CUI, difficultés d'accès au CDI pour les AESH, rupture de contrat en cas de changement de département, retard de création du diplôme d'AESH...

Les dysfonctionnements touchant les personnes en contrat CUI et AESH sont nombreux. A ces difficultés s'ajoutent de fortes inquiétudes sur leur avenir, sur la pérennité des missions et les perspectives de carrière. Ces cahiers départementaux et académiques de « doléances » et d'exigences seront remis au Dasen et à la Rectrice. Ensuite en juin,

Loi Travail le 28 avril

pour dire encore non!

Les premières réponses du gouvernement aux organisations de jeunesse ne le dédouane nullement de traiter les exigences portées par les organisations qui dénoncent la loi Travail, au cœur des mobilisations en cours.

Le malaise social est profond, les attentes en terme d'emploi fortes.

Face au désaccord sur le projet de loi actuellement en discussion au parlement, à la mobilisation qui ne faiblit pas, la FSU demande au gouvernement de poursuivre dans la voie du dialogue amorcé avec les organisations de jeunesse.

Il est urgent de répondre aux préoccupations des salariés, chômeurs et jeunes qui en demandent le retrait et d'entendre les propositions faites pour conforter les droits actuels et construire ceux qui permettront demain de développer des emplois stables et de qualité.

La formation en reste pour la FSU une des clés essentielles.

C'est pourquoi elle appelle à la réussite de la nouvelle journée de grève et de manifestations du 28 avril prochain.

REVALORISATION SALARIALE

La FSU avec la Cgt, FO, Solidaires, FA-FP et la Cftc a adressé une lettre commune à la Ministre de la Fonction publique pour demander l'ouverture de négociations pour discuter d'un plan de **rattrapage suite au rendez-vous salarial et à la trop faible revalorisation accordée.**

[...] En effet, le bien trop faible niveau et le calendrier trop tardif de ces deux revalorisations ne sont pas à la hauteur compte tenu de l'urgence d'une situation marquée par l'importante dégradation du pouvoir d'achat créée par six années d'austérité salariale. Les organisations syndicales soussignées vous demandent sans attendre de mettre maintenant à l'ordre du jour les mesures significatives de rattrapages indispensables. C'est pourquoi, nous vous demandons de rouvrir sans délai une véritable négociation pour débattre des dispositions à mettre en oeuvre pour répondre aux légitimes attentes des agents.

Enfin, s'agissant du dossier salarial, nos organisations syndicales tiennent à vous rappeler leur opposition aux dispositifs consacrant le « salaire au mérite », contraire à nos yeux aux valeurs du service public et au système de rémunération de la Fonction publique de carrière, ainsi qu'à la bonne cohésion des services, en reléguant au second plan la dimension collective du travail tout en encourageant les performances individuelles selon des critères très critiquables.

[...]

Administratif

Maternelle : Carnets de suivi des apprentissages

Si la mise en place d'un carnet de suivi est obligatoire, aucun modèle ne peut être imposé aux équipes.

Les équipes pédagogiques ont la main pour concevoir la forme du « carnet de suivi » qui peut être les cahiers de progrès déjà présents dans les écoles. De même, l'évaluation étant constitutive des apprentissages, le carnet de suivi doit être évolutif en fonction de ces apprentissages et donc pas forcément identique de la PS à la GS. De plus, certaines suggestions de carnet ne sont réalisables qu'en fonction des ressources des écoles (appareils photos, logiciel, impression papier...).

Seule la synthèse des acquis de fin de cycle 1 est un document national unique, mis en ligne par Eduscol. Elaborer ces carnets de suivi ne s'improvise pas. C'est pour cette raison que nous invitons les enseignants à se dégager du temps sur les APC. Mais il est aussi nécessaire d'organiser la formation continue des

enseignants sur les nouvelles formes d'évaluation et de proposer un accompagnement des équipes à la mise en œuvre d'un outil cohérent. De même, le coût de conception de ces nouveaux outils tout comme celui de l'impression des documents pédagogiques d'accompagnement en ligne sur EDUSCOL (et c'est la même chose pour les nouveaux programmes de cycle II et III) ne peuvent être ponctionnés sur les crédits alloués par les mairies ou les budgets personnels des enseignants.

A quelques encablures de la rentrée scolaire, le ministère n'a toujours pas répondu favorablement à notre demande de mise à disposition en version papier aux écoles des nouveaux outils pédagogiques, ce qui est inacceptable. Au SNUipp-FSU 48 nous en avons déjà fait la demande à la ministre en novembre 2015. Le SNUipp-FSU national va de nouveau intervenir publiquement sur le sujet.



Mobilité : Groupe de travail permutations 2016

Le groupe de travail supplémentaire, demandé par le SNUipp, piloté nationalement comme en 2013, 2014 et 2015 pour améliorer les résultats des permutations et traiter les situations les plus difficiles avant la phase ineat / exeat des départements **doit avoir lieu le mardi 19 avril après-midi.**

Nous ne connaissons pas encore les critères qui seront retenus cette année, mais pour mémoire, les critères retenus les années précédentes sont :

- ☐ les enseignants en situation de handicap ayant bénéficié de la bonification de 800 points (le ministère s'est engagé à résoudre toutes les situations non satisfaites en mars) ;
- ☐ les enseignants séparés de leurs conjoints exerçant dans des départements non limitrophes d'académies différentes et ayant un ou des enfants à charge.

Le classement des collègues concernés se fait sur la base des éléments de barème utilisés lors de la phase nationale de permutations informatisées du 7 mars 2016.

CAPD du 24 mars 2016

- ☐ **Liste d'aptitude aux fonctions de directeur 2 classes et plus**
14 demandes : 3 inscrits sans entretien, 11 avis favorables après entretien.

Sont inscrits pour 2016-2019 :

BOYER Martine	PELLET Magali
CORNET Gilles	PEYRE Elodie
FRONTIN Marine	RAYMOND Sarah
GAILLARD Anaïs	ROLS Maxime
HOURS Pascale	SABATIER Marie
JEAN Christian	VEZOLE Emilie
MERCIER Guilhem	VIEILLARD Gaëlle

Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à la liste d'aptitude aux fonctions de directeur et aux entretiens. Il nous paraît aberrant d'évaluer des personnels et de dispenser la formation à postériori ...

- ☐ **Congé Individuel de Formation :**

Départ pour l'année 2016/2017 :

CHOUILLY Aurore avec l'Ancienneté Générale de Service (AGS) la plus importante.

3 demandes de départ en congé formation mais le département ayant droit à 12 mois de congé formation, un seul départ est autorisé.

- ☐ **Départs en stage CAPA-SH :**

6 demandes, dont une en présentiel et/ou distanciel. Critères retenus par l'administration pour le classement des candidats : besoins du département (!) et AGS.

Départ pour l'année 2016/2017 :

BARLIER Martine en formation option E

Liste complémentaire : PELLET Magali (option E),

de par son ancienneté sur un poste ASH et non de son AGS, devant JAFFUEL Karine (option E)

Un accompagnement en formation à distance option D est accordé à **LACOUR Héloïse.**

Le SNUipp a regretté d'une part que les besoins en option G ne soit pas le critère premier et d'autre part qu'en cas de candidatures multiples pour une même option, l'AGS ne soit pas le seul critère de classement pour le départ en formation. Il a également rappelé que seule la formation en « présentiel » permet une préparation optimale à l'examen, l'accompagnement proposé par l'équipe de circonscription ASH nécessite pour le candidat un investissement sur son temps personnel.

- ☐ **Notation pédagogique**

L'administration a revu la situation d'une collègue qui avait subi une baisse de note irrégulière lors de son changement de grade d'instituteur à professeur des écoles.

L'administration a décidé de réattribuer à cette collègue sa note initiale.

- ☐ **Questions diverses :**

- **Formations ASH d'initiative nationale :**

L'administration souhaite, en fonction des offres faites et des besoins du département, pouvoir accompagner en formation des collègues qui le souhaiteraient. **Cela faisait plus de 2 ans que le SNUipp-FSU 48 interpellait l'administration sur cette possibilité de formation sans réponse positive jusque là.**

- **Conventionnement des ESMS**

L'ensemble des six ESMS (Etablissements Spécialisés Médico-Social) qui disposent d'une unité d'enseignement ont été conventionnés avec l'Education Nationale au 30 octobre 2015. Il était temps, la loi l'imposait depuis 2009 !

**La force de notre profession c'est son Syndicat,
c'est aussi le nombre de ses adhérents.**



É C H E L O N S	PROFESSEURS DES ÉCOLES							H O R S C L .
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ECOLE				S P É - I M F	
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +	S E G P A		
11e	201	204	207	210	215	217	207	P.E.G.C. Classe excep. 226 € Hors-classe 214 € INSTITUTEURS Adjoint et dir. 1 cl. 159 € Direction 2 cl et + 162 € Spécialisés IMF 159 € RETRAITÉS pension < 1400€ 95 € pension > 1400€ 105 € CONTRACTUELS 99 € Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj't d'éducation 79 € Congé de formation 80 % de la cotisation (minimum 79 €) et selon le temps partiel 50 %, 75%... de la cotisation (minimum 79 €)
10e	185	189	192	198	201	204	192	
9e	173	176	180	181	186	189	180	
8e	159	164	167	170	173	180	167	
7e	148	151	155	158	161	167	155	
6e	139	142	145	149	151		145	
5e	126	130	133	136	139			
4e	120	123	126	130	136			
3e	117	120	123	126	130			
2e	PE stagiaires : 100 €							180
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							162

**Se Syndiquer ?
Une vraie bonne idée**

Attention, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!



BULLETIN D'ADHESION 2015-2016

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à
SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.

Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mail: snu48@snuipp.fr